



Bulletin phytosanitaire N°07/2022 pour la viticulture intégrée et biologique

Nous nous trouvons entre les stades « petits pois » et « fermeture de la grappe ». L'alerte est levée pour le mildiou, il n'y a plus de dégâts économiques à attendre de ce champignon si les intervalles de traitement sont respectés. En revanche, il ne faut pas sous-estimer les risques d'oïdium en raison du temps chaud et humide des prochains jours.

IMPORTANT : les exploitations qui ont appliqué Luna Experience ou Sercadis contre l'oïdium doivent renoncer à l'application de Cantus, Kenja, Kryor ou Zenby contre le botrytis (même mode d'action) pour des raisons de résistance !

Lorsque les grappes se referment, il est difficile d'atteindre le cœur de la grappe lors des pulvérisations, il faut donc préventivement envisager un traitement contre la pourriture de la grappe et le botrytis.

I.) LIENS INTERNET UTILES

- Banque de données produits phytopharmaceutiques de l'ASTA: <https://saturn.etat.lu/tapes/>
- Système de prévision VitiMeteo mildiou et oïdium : <https://www.agrimeteo.lu>
- consultation Stations météo de l'ASTA le long de la Moselle : <https://www.agrimeteo.lu>
- Météo en ligne du Findel: <https://www.meteolux.lu> -> *Produits et services > Prévisions météorologiques > Bulletin grand public*

II.) PRATIQUES VITICOLES :

ENTRETIEN DU FEUILLAGE : la première taille du feuillage doit être programmée le plus tard possible afin de maintenir le plus longtemps possible la concurrence des nutriments. Toutefois, le feuillage ne doit pas être trop haut ni trop dense afin d'obtenir un bon résultat lors de la protection phytosanitaire et de permettre une bonne aération des grappes.

III.) PROTECTION PHYTOSANITAIRE

Volumes d'eau (L/ha) pulvérisation terrestre: 500 – 600 L/ha, les indications pour les traitements au tuyau sont marquées en *italique*.

1.) Mildiou

Jusqu'à présent, les vignobles ne sont pas atteints par le mildiou, toutefois les récentes précipitations peuvent avoir provoqué des inoculations isolées. Il ne faut plus s'attendre à des dégâts importants dus au mildiou sous conditions que les intervalles de traitement soient respectés. Les services de VitiMeteo aident à mieux évaluer les risques d'infection par le mildiou.

L'Institut viti-vinicole recommande dans les parcelles manifestant des taches de mildiou l'utilisation de produits systémiques à action profonde pour protéger les grappes sensibles et les nouvelles pousses dans les vignobles présentant des tâches d'huile : **ZORVEC ZELAVIN** (320 ml/ha ; 50 g/hl) en mélange avec **FLOVINE** (1,6 kg/ha ; 100 g/hl) ; **MILDICUT** (3,0 L/ha ; 250 ml/hl) ; **VALIANT FLASH** (3,0 kg/ha ; 200 g/hl) ; **PREVINT** (1,4L/ha ; 100 ml/hl), **SANVINO** (1,125 kg/ha ; 100 g/hl). Les produits de contact tels que **FOLPAN** (1,2 kg/ha ; 100 g/hl) ou le **CUIVRE** peuvent être appliqués dans les parcelles exemptes d'infestation à condition que les intervalles de traitement ne dépassent pas 10 jours. L'ajout de **Veriphos** (4 L/ha ; 250 ml/ha) protège la nouvelle croissance.

Attention : les produits **DELAN PRO**, **PROFILER** et **LUNA EXPERIENCE** ne sont plus recommandés à partir du stade 73 « Développement des baies » car ils peuvent causer des dégâts sur les grappes.



Viticulture biologique: 350 g/ha de cuivre pur selon la pression infectieuse. En cas de présence de tâches d'huile : 400 g/ha de cuivre pur. L'intervalle entre les traitements doit être actuellement de 7 à 8 jours.

2.) Oïdium

Avec le temps chaud et humide des prochains jours, la pression de l'oïdium reste élevée. Les infections qui surviennent pendant et autour de la floraison sont fatales et très difficiles à maîtriser par la suite. C'est pourquoi nous recommandons actuellement d'espacer les traitements de 10 jours maximum et d'utiliser des produits pénétrants: **SERCADIS** (180 ml/ha; 20 ml/hl) ; **KUSABI** (225 ml/ha; 25 ml/hl); **CYFLUGOLD** (500 ml/ha; 40 ml/hl); **VIVANDO** (200 ml/ha; 20 ml/hl); **FLEXITY** (540 ml/ha; 40 ml/hl) ou **TALENDO** (300 ml/ha; 25 ml/hl).

Viticulture biologique: **SOUFRE** mouillable 6,0 kg/ha (600 g/hl) à intervalle de 8 jours maximum. L'ajout d'un mouillant améliore l'efficacité.

TRAITEMENT STOP Attaque oïdium : conduire le lavage des grappes avec un volume d'eau de 600 – 800 L/ha dans la zone des grappes avec 8 – 10 kg/ha de **VITISAN** + 5 kg/ha de **SOUFRE** mouillable + 0,2 % de **WETCIT**. Selon l'efficacité de la mesure, le traitement devra être répété 4 à 5 jours plus tard.

3.) Botrytis

La date de la fermeture de la grappe approche, c'est la dernière date où la pulvérisation peut atteindre l'intérieur de la grappe. Ainsi, c'est avant cette date que l'on peut obtenir une bonne protection contre une infection ultérieure par le botrytis. Les exploitations qui ont appliqué Luna Experience ou Sercadis contre l'oïdium devraient renoncer à l'application de Cantus, Kenja, Kryor ou Zenby contre le botrytis (même groupe de matières actives) pour des raisons de résistance!

Pour des questions relatives au botrytis, veuillez contacter Doriane Dam ou Serge Fischer.

Produits autorisés en viticulture intégrée :

Produit	Matière active	Conc. max.	Recommandation d'utilisation	Mode d'action
SCALA	Pyrimethanile	2,0 L/ha	Même mode d'action, max : 1 traitement	K
PYRUS 400 SC		2,5 L/ha		
SWITCH / SERENVA	Fludioxonile Cyprodinile	1,49 kg/ha		
CANTUS*	Boscalide	1,2 kg/ha	Même mode d'action (SDHI), max : 1 traitement	M
KENJA* / KRYOR* /ZENBY*	Isofetamide	1,9 L/ha		
TELDOR	Fenhexamide	1,44 kg/ha		
PROLECTUS	Fenpyrazamine	1,2 kg/ha	Même mode d'action, max : 1 traitement	N

* Les exploitations qui ont appliqué Luna Experience ou Sercadis contre l'oïdium devraient renoncer à l'application de Cantus, Kenja, Kryor ou Zenby contre le botrytis (même groupe de matières actives) pour des raisons de résistance!



Produits autorisés en viticulture biologique :

Produit	Matière active ou micro-organisme	Conc. Max.	Délai d'attente
BOTECTOR	<i>Aureobasidium pullulans</i>	max. 1,0 kg/ha et max. 4 fois par an	1 jour
POTTASOL*	Silicate de potasse	5,0 L/ha (zone des grappes)	-
SERENADE ASO	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	max. 14,4 L/ha et max. 6 fois par an	-

* Fortifiant pour plante non miscible avec Vitisan.

Remarque : il est toujours préférable d'utiliser le produit à titre préventif. Il est également conseillé de procéder à plusieurs applications.

4.) Dessèchement de la rafle

La date de la fermeture de la grappe approche rapidement, c'est la dernière date à laquelle il est encore possible d'effectuer une bonne application à l'intérieur de la grappe. Ainsi, c'est avant cette date que l'on peut obtenir une bonne protection contre une infection ultérieure par le dessèchement de la rafle. Le cépage Riesling y est particulièrement sensible. Une fertilisation foliaire au magnésium est une solution efficace

5.) Gestion des résistances aux fongicides

L'alternance systématique des groupes de matières actives dans la lutte contre le mildiou, l'oïdium et le botrytis réduit le risque de résistance aux fongicides et garantit la meilleure efficacité possible des produits phytosanitaires disponibles. Toutes les informations sont disponibles dans le bulletin phytosanitaire n°5.

signé D. Dam

Protection de l'eau : Les restes de produits phytosanitaires ainsi que l'eau de nettoyage des cuves de pulvérisation ne doivent en aucun cas parvenir dans la canalisation, mais sont à épandre au sein des vignobles.

En cas d'intoxication ou d'ingestion : Appeler d'urgence la centrale antipoison belge au numéro gratuit (+352) **8002 – 5500**. En cas d'intoxication par des substances chimiques, les médecins de la centrale peuvent donner des conseils de premier secours adéquats et déterminer le recours ou non à une intervention médicale. Site Internet : <http://www.centreatipoisons.be>

En cas de besoin d'informations ou de conseils supplémentaires, la section viticole de l'Institut viti-vinicole se tient à votre disposition :

Monsieur Christopher SIMON Tel 23 612 224; christopher.simon@ivv.etat.lu

Madame Doriane DAM; Tel 23 612 220 ; doriane.dam@ivv.etat.lu

Monsieur Serge FISCHER; Tel 23 612 218; serge.fischer@ivv.etat.lu

Communiqué par l'Institut viti-vinicole, section viticulture, 8, rue Nic Kieffer (B.P. 50) L-5501 REMICH

<https://agriculture.public.lu>; info@ivv.public.lu